

COMMUNE DE MONTECHEROUX

Document arrêté

PLAN LOCAL D'URBANISME

5. Annexes

5.2 Annexes sanitaires

5.2.1 Note des réseaux et déchets

Pièce n°5.2.1

Arrêté par délibération du
Conseil Municipal : 20/05/2025

Approuvé par délibération du
Conseil Municipal :

Envoyé en préfecture le 21/05/2025

Reçu en préfecture le 21/05/2025

Publié le



ID : 025-212503932-20250520-20250501-DE

LES DÉCHETS MÉNAGERS À MONTECHEROUX

Source : *CC Pays de Maîche*

La collecte des ordures ménagères est une compétence de la Communauté de Communes depuis 2002. Le service déchets de la CCPM travaille en régie.

Ils assurent pour les 43 communes de la CCPM:

- l'enlèvement des ordures résiduelles des ménages en porte à porte ;
- l'enlèvement des emballages recyclables en porte à porte ;
- la collecte des points apports volontaire du verre ;
- le fonctionnement de la déchèterie de Maîche ;
- la collecte des encombrants 2 fois par an ;
- l'information des usagers, la gestion de la base de données des usagers et la facturation.

Le territoire de la CCPM est concerné par l'extension des consignes de tri depuis le 1er janvier 2020. Les emballages recyclables sont acheminés après les collectes au centre de tri de Pontarlier. Les déchets recyclables passent dans un séparateur balistique, puis un tri optique et un overband pour les métaux, et enfin un séparateur aéraulique (pour les films plastiques). Ils sont ensuite triés manuellement (mix plastiques rigides, briques, cartonnettes, bouteilles plastique, acier, etc...), mis en balles puis redirigés vers leur filière de recyclage, ou le centre de surtri pour le mix plastique.

Le verre est collecté en point d'apport volontaire. La communauté de communes fait appel à un prestataire pour le vidage des colonnes. Le verre est ensuite transporté chez Saint-Gobain à Chalon sur Saône. Le point d'apport volontaire est situé au Sud du village, rue de Saint-Hippolyte. Il permet également la collecte de textiles.

Le ramassage des ordures ménagères résiduelles (bac gris) est effectué une fois tous les 15, jours, en alternance avec le bac jaune de tri des emballages recyclables.

Une déchèterie fixe située à Maîche est à disposition de tous les habitants de l'intercommunalité. Cet équipement indispensable, construit avant la fusion avec la communauté de communes de Saint-Hippolyte, était centralisé pour les habitants du Plateau de Maîche. Les usagers de l'ancienne Communauté de Communes de Saint-Hippolyte disposaient quant à eux d'un accès, en outre, aux déchèteries de Pays de Montbéliard Agglomération.

Ainsi, la seule déchèterie fixe de Maîche perdait sa centralité au regard de la fusion des deux communautés de communes. En effet, pour certains usagers venir à la déchèterie peut impliquer jusqu'à 30 mn de trajet. Il convenait donc pour la collectivité de trouver une solution pour couvrir les secteurs les plus éloignés du plateau de Maîche, tels ceux de Saint-Hippolyte et ses communes environnantes ou encore des vallées du Doubs et du Dessoubre.

Plutôt que de créer un second équipement fixe impliquant des contraintes financières fortes, la décision de créer une déchèterie mobile se déplaçant au plus près de tous, a été prise. C'est ainsi que la CCPM a fait l'acquisition d'un équipement spécifique. Un camion, équipé d'une grue et d'un bras de levage déploiera une unité mobile composée d'un quai et de bennes de collecte sur des emplacements suffisamment vastes facilitant les manœuvres.

Ainsi, des passages de cette unité mobiles desservent différentes communes de la CCPM. Parmi elles, 7 passages annuels sont prévus à Chamesol et 15 à Saint-Hippolyte, communes toutes deux voisines de Montécheroux.

Les consignes de tri et les déchets recevables en déchèterie sont présentés page suivante.



Bac / conteneur

JAUNE

Vous pouvez désormais déposer tous les emballages dans le bac/conteneur jaune

✓ En vrac, sans sac

✓ Emballages vidés

✓ Inutile de laver

✓ Ne pas imbriquer



EMBALLAGES EN PLASTIQUE



EMBALLAGES EN MÉTAL



EMBALLAGES EN CARTON



TOUS LES PAPIERS



Bac à

ORDURES MÉNAGÈRES

✓ En sac



OBJETS en plastique



Emballages bois



Lingettes • Couches



Restes alimentaires
(à composter si possible)



DÉCHÈTERIE

✓ A la maison, triez vos déchets par catégorie

✓ Bâchez votre remorque

✓ Demandez conseil au gardien pour déposer vos déchets dans le contenant dédié



Bois



Cartons bruns



Huiles végétales



Textiles, linges, chaussures



Déchets dangereux



Capsules Nespresso



Pneus Roues



Huiles de vidange



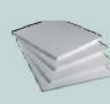
Métaux



Huissieries



Films plastiques souples



Plâtre



Gravats



Non valorisable



Incinérable



Déchets verts



Ampoules Néons



Cartouches d'encre



Piles Batteries



Mobilier



Écrans



Petits appareils électriques



Gros électroménager

Possibilité de les déposer directement en magasin (p. 9)

Avant de jeter... est-ce réparable ? Possibilité de les donner / vendre ?

Borne à VERRE

Pots • Bocaux Bouteilles

✓ Contenant vide ✓ Sans bouchon

Et après ?

Le verre est recyclable à l'infini ! Le verre broyé sert d'ingrédient de base pour la fabrication de nouveaux produits.

Point collecte LIVRES

Livres en bon état

➔ Revues, journaux, manuels scolaires

Liste des points de collecte (déchèteries, bibliothèques, associations) : www.point-livres.com

Et après ?

Les livres sont revendus sur la boutique en ligne de Recyclivre ou recyclés.



Borne à TEXTILES

Textiles Linges

Chaussures Maroquinerie

✓ Même usés ! ✓ En sac de 30L max

✓ Articles secs et lavés

➔ Articles souillés (peinture, graisse...)

Pour trouver la borne la plus proche : www.lafibredutri.fr

Et après ?

Suivant leur état, les textiles sont remis en boutique de seconde main, réutilisés en chiffon, recyclés en isolant ou valorisés en énergie.

Envoyé en préfecture le 21/05/2025
Reçu en préfecture le 21/05/2025
Publié le
ID : 025-212503932-20250520-20250501-DE

Dépôt en MAGAS

BORNE EN LIBRE ACCÈS

Ampoules Néons Cartouches d'encre Piles Batteries Petits appareils électriques

Appareils électriques / électroniques Pneus Bouteilles de gaz

REPRISE **SI ACHAT** D'UN OBJET NEUF EQUIVALENT

REPRISE DANS UN POINT DE VENTE VENDANT LA **MÊME MARQUE**

PHARMACIE

Médicaments

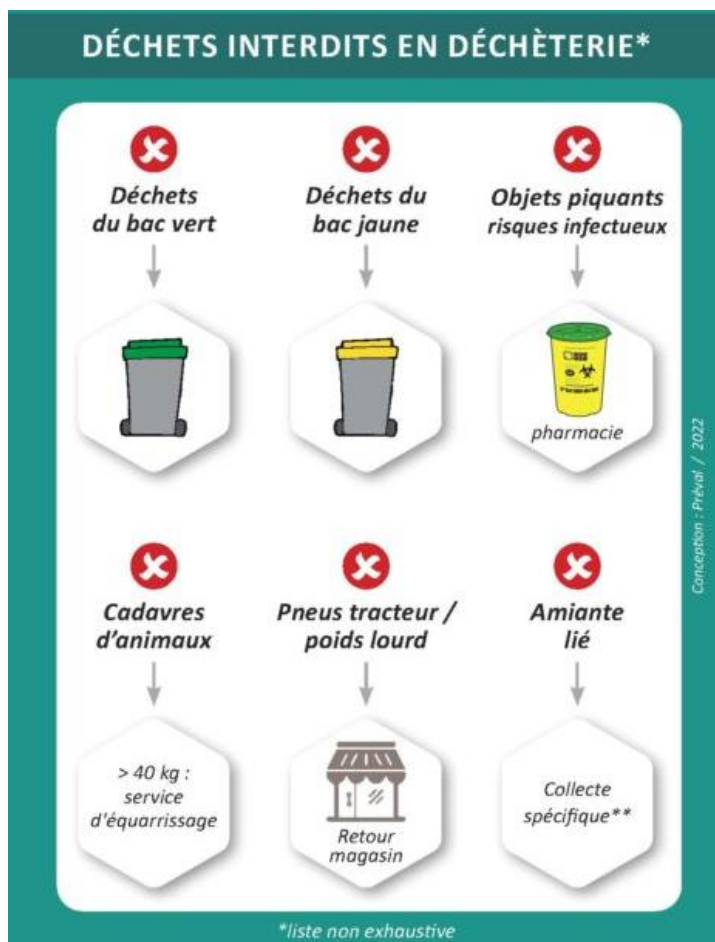
Objets piquants et coupants à risques infectueux

Aiguilles, seringues, cathéters, micro-perfuseurs, sets de transfert...

DANGER

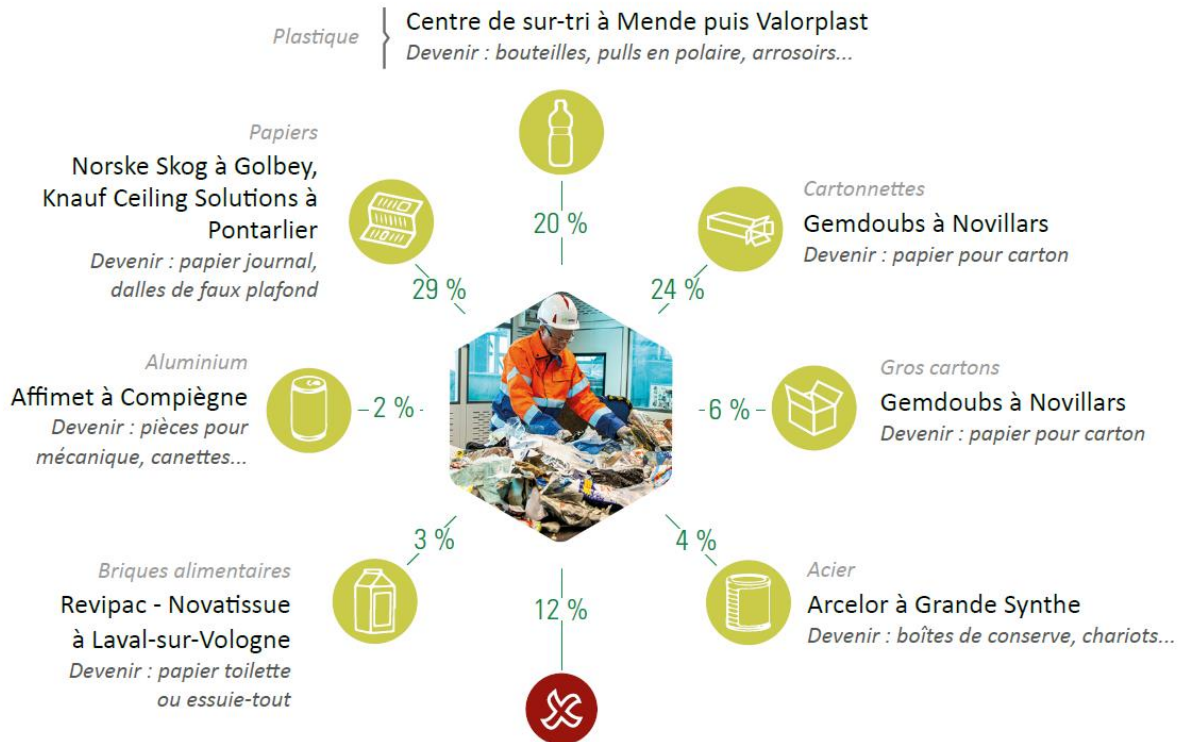
Boîtes à aiguilles disponibles gratuitement dans les pharmacies sur présentation d'une ordonnance.

Après utilisation, boîtes à rapporter dans un point de collecte, liste sur : www.nous-collectons.dastri.fr



Les emballages collectés aux portes à portes sont recyclés, avec une filière adaptée à chaque déchet :

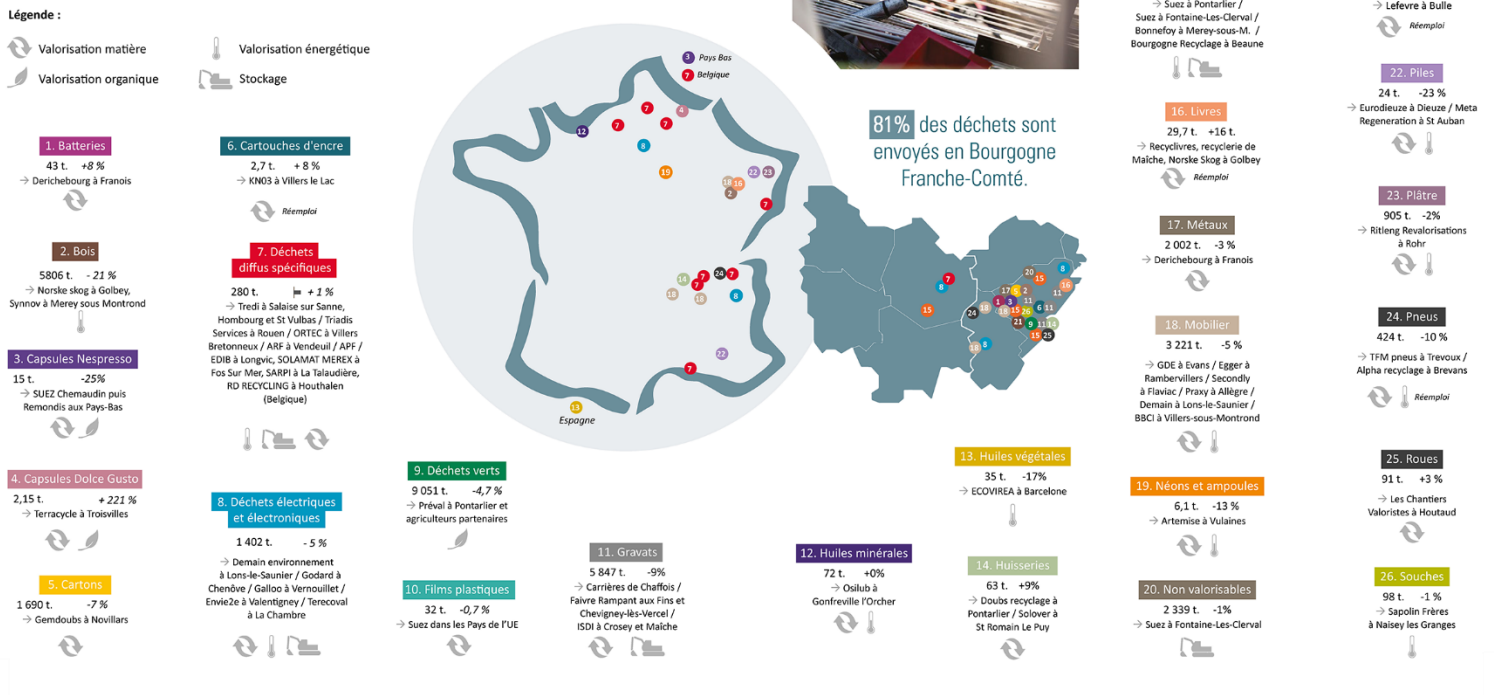
ID : 025-212503932-20250520-20250501-DE



Les erreurs de tri sont valorisées en énergie à Pontarlier.

De même, les déchets apportés au niveau de la déchetterie de Maiche et à la déchetterie mobile sont traités selon leur nature (source PREVAL) :

OÙ SONT ENVOYÉS les déchets de déchetterie ?



Envoyé en préfecture le 21/05/2025

Reçu en préfecture le 21/05/2025

Publié le



ID : 025-212503932-20250520-20250501-DE

L'EAU POTABLE À MONTECHEROUX

Source : *Communauté de Communes du Pays de Maîche*

➤ Gestion du réseau d'eau potable.

Montécheroux dépend du service eau potable de la Communauté de Communes du Pays de Maiche, qui a repris l'ancien périmètre du SIE du Lomont et qui a en charge le captage, le traitement, le transport et la distribution de l'eau.

➤ Les ressources et les périmètres de protection.

La CCPM exploite plusieurs ressources sur l'ensemble de son périmètre. Ce réseau est alimenté par 32 ressources différentes, certaines en secours. Sur l'ancien périmètre du SIE du Lomont (Montécheroux, Liebvillers et Chamesol), la CCPM exploite la source des Œuches, qui est située sur Liebvillers, au Sud de la Commune.

La Source des Œuches ne bénéficie pas de périmètres de protection validés par arrêté préfectoral. Un projet de périmètre existe cependant, les périmètres rapprochés et éloignés s'étendant vers le Nord de la source et concernant le territoire de Montécheroux (rapport de P. Broquet du 11 décembre 2003).

Le projet de règlement du périmètre rapproché interdit :

- les défrichements,
- les retournements de prairie,
- **les nouvelles constructions,**
- les excavations terrassement, drainage et remblaiement,
- la création de camping,
- la création d'étangs,

Par ailleurs, la commune est aussi concernée par les périmètres de protection du captage de l'Œil de Bœuf, situé à l'Ouest de Montécheroux et qui alimente Noirefontaine (arrêté préfectoral du 22 mai 2019).

Le règlement de ce PPR b impacte l'urbanisation des parcelles concernées par (voir extrait de l'arrêté en annexe du rapport de présentation) :

- interdiction des défrichements de toute surface,
- interdiction du retournement de prairie,
- **interdiction des nouvelles constructions,**
- interdiction des excavations,

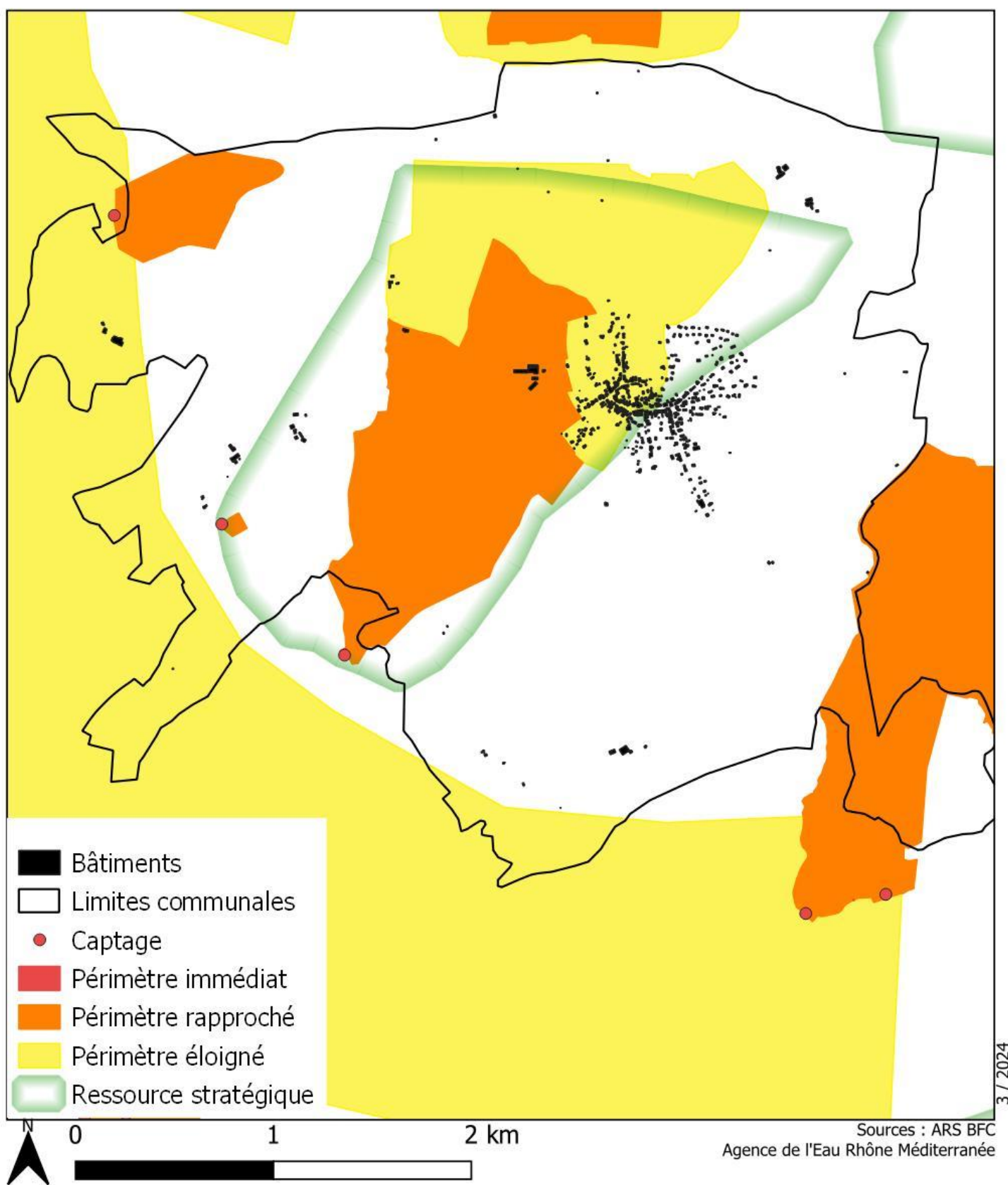
Le captage de l'Œil de Bœuf a été défini comme **ressource stratégique** par le SDAGE 2022-2027.

Enfin, le territoire communal est aussi concerné par les périmètres suivants :

- Périmètre rapproché de la source de Tillenaie, qui alimente Noirefontaine, dans les bois de la Tillenaie au Nord-Ouest.
- Périmètre rapproché "B" du captage de la Ville qui alimente Saint-Hippolyte dans l'angle Sud-Est du territoire communal (bois de Vaubierge).
- Périmètre éloigné du captage de Mathay dans la vallée du Doubs, soit les coteaux en limite Ouest et Sud du territoire communal.

Ces périmètres sont moins contraignants pour les constructions car concernant des secteurs non bâtis ou n'instaurant pas de restriction.

PERIMETRES DE PROTECTIONS DES CAPTAGES



➤ Interconnexion de sécurité

Une interconnexion de sécurité existe avec le Syndicat des Eaux d'Abbévillers. Elle fonctionne en cas de problème de turbidité à la source.

Par ailleurs, le réseau alimente aussi la commune de Dampjoux depuis 2020. À ce niveau, une interconnexion avec le réseau de PMA a été créé.

➤ Qualité des eaux distribuées.

L'eau captée pour l'alimentation de Montécheroux (source des Oeuches) est désinfectée automatiquement au chlore gazeux avant mise en distribution. Elle est renvoyée vers les réservoirs de stockages (un par commune) par des postes de 26 m³/h et de 30 m³/h, soit environ 336 m³/j de capacité de transfert (6 h de fonctionnement par jour).

L'Agence Régionale de Santé opère régulièrement des contrôles sur la qualité de l'eau distribuée à Montécheroux. Ainsi il y a eu 10 analyses en 2022 et 11 analyses en 2021, qui n'ont relevé qu'un problème ponctuel de turbidité (février 2021). Source : <https://orobnat.sante.gouv.fr/>

Voir dernière analyse disponible (07/04/2025) pour Montécheroux ci-dessous :

Conclusions sanitaires	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.		
Conformité bactériologique	oui		
Conformité physico-chimique	oui		
Respect des références de qualité	oui		

Paramètre	Valeur	Limite de qualité	Référence de qualité
Entérocoques /100ml-MS	0 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0 n/(100mL)		≤ 0 n/(100mL)
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL		
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL		
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/(100mL)		≤ 0 n/(100mL)
Escherichia coli /100ml - MF	0 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
Température de l'eau *	10,7 °C	≥ et ≤ °C	≥ et ≤ 25 °C
Température de mesure du pH	17,3 °C		
Coloration	<5 mg(Pt)/L		≤ 15 mg(Pt)/L
Couleur (qualitatif) *	Aucun changement anormal		
Aspect (qualitatif) *	Aspect normal		
Odeur (qualitatif) *	Aucun changement anormal		
Saveur (qualitatif) *	Aucun changement anormal		
Turbidité néphélométrique NFU	<0,20 NFU		≤ 2 NFU
Chlore libre *	0,46 mg(Cl ₂)/L		
Chlore total *	0,5 mg(Cl ₂)/L		
pH	7,5 unité pH		≥6,5 et ≤ 9 unité pH
Conductivité à 25°C	532 µS/cm		≥200 et ≤ 1100 µS/cm
Ammonium (en NH ₄)	<0,010 mg/L	≥ et ≤ mg/L	≥ et ≤ 0,1 mg/L

➤ La consommation d'eau potable

Les volumes d'eau prélevés à la source des Oeuches sont de 74 140 m3 en 2021, avec un complément de 14 534 m3/an importés, soit un total de 88 674 m3/an (243 m3/j).

Le volume distribué est de 82 918 m3/an (source : RPQS 2021). Le rendement réseau est donc de 93,5 %, ce qui est très bon.

➤ Évaluation des besoins

source : Dossier d'enquête publique, version provisoire – Cabinet Reilé, 04/05/2021

Les prélèvements moyens (243 m3/j) sont actuellement inférieurs au débit moyen de la source des Oeuches (691 m3/j). Cependant, les débits d'étiage sont plus bas (172 à 260 m3/j) ce qui nécessite des importations d'eau ponctuelles (interconnexion de secours).

L'augmentation raisonnée de la population communale (25 logements/ 75 personnes, soit une hausse des besoins en eau d'environ 11.25 m3/j) tient compte de cette ressource en eau potable limitée.

L'ASSAINISSEMENT À MONTECHEROUX

Sources :

- <https://www.assainissement.developpement-durable.gouv.fr/>
- *DLE restructuration de l'assainissement de Montécheroux* – Nathalie Bouvet Conseil Environnement, 2021
- *Communauté de Communes du Pays de Maîche*

L'assainissement de Montécheroux est géré par la communauté de communes du Pays de Maïche, qui a en charge l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif et l'assainissement individuel.

Assainissement collectif :

Les eaux usées du village de Montécheroux sont collectées par un réseau majoritairement unitaire, mais avec une partie séparative, et traitées par une station d'épuration communale de type boues activées à aération prolongée dimensionnée pour 1230 équivalent-habitants (EH). Cette station a été créée en 1976 et son surdimensionnement s'explique par la présence à l'époque d'une fromagerie sur la commune. Cette dernière a fermé en 1993.

La station a fait l'objet d'une remise en état en 2020. Des travaux sont en cours pour passer progressivement l'ensemble de la commune en séparatif.

D'après les données disponibles, la station reçoit actuellement une charge de l'ordre de 550 EH en 2024. **Soit une marge de 680 EH.**

Ses performances sont globalement conformes mais avec des problèmes sur le traitement du phosphore. Des problèmes de dilution sont aussi identifiés par temps de pluie (arrivées depuis les tronçons unitaire).

Les boues produites par la station sont compostées puis valorisées par l'agriculture.

Le rejet de la station d'épuration se fait dans le sol (infiltration), avec à terme une alimentation du Doubs via les réseaux souterrains.

Les tronçons séparatifs sont présents au niveau du centre-bourg, du lotissement du docteur Quelet et des lotissements privés. Le réseau comprend aussi 5 déversoirs d'orage à la jonction des branches unitaires sur le réseau séparatif. Les débits d'orage sont alors renvoyés vers le réseau pluvial, qui se termine sur un dessableur présent devant la station d'épuration. Les eaux pluviales sont rejetées au milieu naturel à l'aval de la station.

Tableau synthétique des résultats de l'autosurveillance de la STEP en 2024 :

Dates		Objectif traitement		28/03/2024			25/09/2024		
Paramètres	unité	Rendement min	ou concentration max	entrée	sortie	Rendement	entrée	sortie	Rendement
Débit	(m3/j)				221			124.44	
DBO5	(mg/l)	95%	15	150	2.5	98.33%	260	1.6	99.38%
DCO	(mg/l)	90%	90	341	35	89.74%	480	30	93.75%
MES	(mg/l)	90%	20	120	4	96.67%	160	5	96.88%
N-NH4	(mg/l)		10	24.2	0.85	96.49%	55.7	0.23	99.59%
NTK	(mg/l)	80%	15	34.3	2.1	93.88%	71.1	1.4	98.03%
NGL	(mg/l)	70%	20	35	2.6	92.57%	71.1	2.3	96.77%
Pt	(mg/l)	80%	2	3.7	2	45.95%	7.4	4	45.95%
Charge DBO en EH				552.5	9.2		539.24	3.3	

Assainissement non collectif :

Les hameaux et écarts de Montécheroux sont traités en assainissement autonome. Sur ces secteurs, la collecte et le traitement des eaux usées sont à la charge de chaque propriétaire. La communauté de communes assure uniquement un rôle de contrôle des installations à la parcelle.

Ce service public d'assainissement non collectif concerne 15 logements, dont 8 ont été contrôlés. Sur les 8, 5 sont conformes et 3 sont non conformes avec des travaux à faire.